COMMUNE DE SEPTEME

DEPARTEMENT DE L'ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

PIECE N°4 :

REGLEMENT GRAPHIQUE

MARS 2016

MAIRIE DE SEPTÈME
330 Place Cécillon du Perrier
38 780 SEPTÈME
Tel. 04 74 58 26 58
Fax. 04 74 58 23 85

LISTE DES PIECES

PIECE N°4a. PLAN DE ZONAGE PARTIE OUEST – 1/5 000°

PIECE N°4b. PLAN DE ZONAGE PARTIE EST – 1/5 000°

PIECE N°4c. PLAN DE ZONAGE DES PARTIES CENTRALES – 1/3 000°

PIECE N°4d. PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE DES RISQUES – 1/7 000°

PIECE N°4e. CAHIER DES EMPLACEMENTS RESERVES

INTERSTICE SARL

URBANISME ET CONSEIL EN QUALITE

ENVIRONNEMENTALE

VALERIE BERNARD

30 AV. GENERAL LECLERC

38 200 VIENNE

TEL 04.74.29.95.60

CONTACT@INTERSTICE-URBA.COM

Département de l'Isère

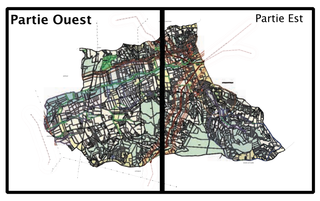
Commune de SEPTEME

Plan Local d'Urbanisme
Modification simplifiée n°1

Mars 2016

Pièce n°4a

Plan de zonage au 1/5000 partie Ouest



INTERSTICE SARL
Urbanisme et conseil en qualité environnementale

Valérie BERNARD
30 Avenue Général Leclerc
38200 Vienne

Tél : 04 74 29 95 60
contact@interstice-urba.com

N

0 50 100 m

Zonage

Zones urbaines

- Ua — Centres historiques du village
- Ub — Zone d'extension urbaine (en continuité du village et au Péage)
- Uc — Zone de développement pavillonnaire (raccordée au réseau d'assainissement collectif)
- Uca — Secteur de développement pavillonnaire (assainissement autonome)
- Ue — Zone urbaine dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif
- Ui — Zone d'activités économiques
- Ux — Zone d'activités artisanales

Zones à urbaniser

- 1AU — Zone d'urbanisation future «ouverte» dédiée à l'habitat
- 2AUi — Zone d'urbanisation «fermée» dédiée à l'activité économique

Zones naturelles et forestières

- N — Zone naturelle et forestière
- Nco — Secteur naturel de corridor écologique
- Nh — Secteur naturel habité
- Np — Secteur naturel protégé
- Nt — Secteur naturel de tourisme

Zones agricoles

- A — Zone agricole
- Ah — Secteur agricole habité
- Ap — Secteur agricole protégé
- Aco — Secteur agricole de corridor écologique

Autres prescriptions/informations

- Emplacements réservés (art. L. 123-1-5 V° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (art. L. 123-1 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de renouvellement urbain (art. L. 123-1-5 III 4° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur concerné par une servitude de mixité sociale (art. L. 123-1-5 II 4° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de diversité commerciale à protéger (art. L. 123-1-5 II 5° du Code de l'Urbanisme)
- Espaces boisés classés (art. L. 130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Pelouses à protéger pour leur intérêt écologique (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Habitat du sonneur à ventre jaune à protéger (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques
- Siège d'exploitation agricole
- Zone humide
- Zone humide ponctuelle
- Périmètre de protection de captage immédiat
- Périmètre de protection de captage rapproché
- Périmètre de protection de captage éloigné
- Bande d'inconstructibilité en zone non urbanisée de 75 m liée à la RD75 (art. L. 111-1 4 du Code de l'Urbanisme)
- Zone de bruit : condition d'isolement acoustique des batiments : Abords de la RD75 (30 ou 100m)
- Transport d'électricité (I4)
- Pipe-lines (I1)
- Prescription 5 mètres (Pipeline)
- Prescription 15 mètres (Pipeline)
- Zone des effets letaux significatifs (Pipeline)
- Zone des effets letaux (Pipeline)
- Zone d'effets irreversibles (Pipeline)
- Cours d'eau

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	**Nature de l'opération**	**Localisation**	**Bénéficiaire**
1	Elargissement du Chemin des Cressonnières	Village - entrée Ouest	Commune
2	Elargissement de la route d'Embellitas	Village - Cimetière	Commune
3	Elargissement de la route de l'Octroi - aménagement d'une liaison piétonne	Péage - Octroi	Commune
4	Amélioration des conditions de pêche et entretien et valorisation des boisements accompagnant le cours d'eau	RD 38 - Petite Prairie	Commune
5	Elargissement de la route de Subtuer à l'intersection avec la RD75	RD75 - Petite Plaine	Commune
6	Aménagement d'une route d'accès plus sécurisée à la RD75 depuis la route de Château Gaillard (côté Est), de places de co-voiturage et d'un bac de tri	RD75 - Petit Plaine	Commune
7	Elargissement de la route de Château Gaillard (côté Ouest) à l'intersection avec la RD75	RD75 - Clos Sabatier	Commune
8	Aménagement d'un chemin piéton le long de la route de Subtuer	Route de Subtuer - Petite Plaine	Commune
9	Aménagement d'un chemin piéton le long de la route de Château Gaillard	Route de Château Gaillard - Le Tiolet	Commune
10	Surélévation de l'intersection entre la route de Château Gaillard et la route des Petits Potaches et aménagement d'une "zone 30"	Secteur Le Tiolet	Commune
11	Aménagement d'une liaison piétonne le long de la RD38 entre le hameau de la Manche et le Bois de Chapulay	La Manche	Commune
13	Création de haies pour lutter contre les congères	Laveyzin - Route des Mitoyens	Commune
14	Création de haies pour lutter contre les congères	La Pierre - Le Coyet	Commune
15	Création de haies pour lutter contre les congères	Le Flux - Route des Ecuyers	Commune
16	Création de haies pour lutter contre les congères	Baraton - route de la Viallière	Commune
17	Aménagement d'un bac de tri	Péage - La Garenne	Commune

SAINT-JUST-CHALEY
LUZINAY
SERPAIZE
PONT-EVEQUE
Molard Et Morillere
Petite Plaine
Clos Sabatier
Champot
Grande Plaine
La Petite Plaine
Sous Cote
Subtuer
Labey
Le Devey
Le Palais
Le Tiolet
Tiolet
Chavray
Baraton
Oregencieux
Pre Marais
Mury
Les Martinieres
Chateau Gaillard
Les Ballonnieres
Le Bernard
Le Flux
Laye
Damary
Route de la Viallière
Chemin de Subtuer
Chemin de Chapulay
Chemin de Chateau Gaillard
Chemin de Petite Plaine
Chemin de Grande Plaine
Chemin de Petites Potaches
Chemin de Chavray
Chemin de Baraton
Chemin de Champot
Chemin de Pre Marais
Chemin de Molard Et Morillere
Chemin de Petite Plaine
Chemin de Sous Cote
Chemin de Labey
Chemin de Le Devey
Chemin de Le Palais
Chemin de Le Tiolet
Chemin de Le Bernard
Chemin de Les Ballonnieres
Chemin de Les Martinieres
Chemin de Le Flux
Chemin de Laye
Chemin de Damary
Chemin de Chavray
Chemin de Oregencieux
Chemin de Mury
Chemin de Tiolet
Chemin de Champot
Chemin de Baraton
Chemin de Clos Sabatier
Chemin de Grande Plaine
Chemin de Subtuer
Chemin de Petites Potaches
Chemin de Petite Plaine
Chemin de Chateau Gaillard

Zonage

Zones urbaines

- Ua — Centres historiques du village
- Ub — Zone d'extension urbaine (en continuité du village et au Péage)
- Uc — Zone de développement pavillonnaire (raccordée au réseau d'assainissement collectif)
- Uca — Secteur de développement pavillonnaire (assainissement autonome)
- Ue — Zone urbaine dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif
- Ui — Zone d'activités économiques
- Ux — Zone d'activités artisanales

Zones à urbaniser

- 1AU — Zone d'urbanisation future «ouverte» dédiée à l'habitat
- 2AUi — Zone d'urbanisation «fermée» dédiée à l'activité économique

Zones naturelles et forestières

- N — Zone naturelle et forestière
- Nco — Secteur naturel de corridor écologique
- Nh — Secteur naturel habité
- Np — Secteur naturel protégé
- Nt — Secteur naturel de tourisme

Zones agricoles

- A — Zone agricole
- Ah — Secteur agricole habité
- Ap — Secteur agricole protégé
- Aco — Secteur agricole de corridor écologique

Autres prescriptions/informations

- Emplacements réservés (art. L. 123-1-5 V° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (art. L. 123-1 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de renouvellement urbain (art. L. 123-1-5 III 4° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur concerné par une servitude de mixité sociale (art. L. 123-1-5 II 4° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de diversité commerciale à protéger (art. L. 123-1-5 II 5° du Code de l'Urbanisme)
- Espaces boisés classés (art. L. 130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Pelouses à protéger pour leur intérêt écologique (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Habitat du sonneur à ventre jaune à protéger (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques
- Siège d'exploitation agricole
- Zone humide
- Zone humide ponctuelle
- Périmètre de protection de captage immédiat
- Périmètre de protection de captage rapproché
- Périmètre de protection de captage éloigné
- Bande d'inconstructibilité en zone non urbanisée de 75 m liée à la RD75 (art. L. 111-1 4 du Code de l'Urbanisme)
- Zone de bruit : condition d'isolement acoustique des batiments : Abords de la RD75 (30 ou 100m)
- Transport d'électricité (I4)
- Pipe-lines (I1)
- Prescription 5 mètres (Pipeline)
- Prescription 15 mètres (Pipeline)
- Zone des effets letaux significatifs (Pipeline)
- Zone des effets letaux (Pipeline)
- Zone d'effets irreversibles (Pipeline)
- Cours d'eau

Département de l'Isère

Commune de SEPTEME

Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n°1

Mars 2016

Pièce n°4b

Plan de zonage au 1/5000 partie Est

INTERSTICE SARL
Urbanisme et conseil en qualité environnementale

Valérie BERNARD
30 Avenue Général Leclerc
38200 Vienne

Tél : 04 74 29 95 60
contact@interstice-urba.com

N

0 50 100 m

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire
1	Elargissement du Chemin des Cressonnières	Village - entrée Ouest	Commune
2	Elargissement de la route d'Embellitas	Village - Cimetière	Commune
3	Elargissement de la route de l'Octroi - aménagement d'une liaison piétonne	Péage - Octroi	Commune
4	Amélioration des conditions de pêche et entretien et valorisation des boisements accompagnant le cours d'eau	RD 38 - Petite Prairie	Commune
5	Elargissement de la route de Subtuer à l'intersection avec la RD75	RD75 - Petite Plaine	Commune
6	Aménagement d'une route d'accès plus sécurisée à la RD75 depuis la route de Château Gaillard (côté Est), de places de co-voiturage et d'un bac de tri	RD75 - Petit Plaine	Commune
7	Elargissement de la route de Château Gaillard (côté Ouest) à l'intersection avec la RD75	RD75 - Clos Sabatier	Commune
8	Aménagement d'un chemin piéton le long de la route de Subtuer	Route de Subtuer - Petite Plaine	Commune
9	Aménagement d'un chemin piéton le long de la route de Château Gaillard	Route de Château Gaillard - Le Tiolet	Commune
10	Surélévation de l'intersection entre la route de Château Gaillard et la route des Petits Potaches et aménagement d'une "zone 30"	Secteur Le Tiolet	Commune
11	Aménagement d'une liaison piétonne le long de la RD38 entre le hameau de la Manche et le Bois de Chapulay	La Manche	Commune
13	Création de haies pour lutter contre les congères	Laveyzin - Route des Mitoyens	Commune
14	Création de haies pour lutter contre les congères	La Pierre - Le Coyet	Commune
15	Création de haies pour lutter contre les congères	Le Flux - Route des Ecuyers	Commune
16	Création de haies pour lutter contre les congères	Baraton - route de la Viallière	Commune
17	Aménagement d'un bac de tri	Péage - La Garenne	Commune

Département de l'Isère

Commune de SEPTEME

Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n°1

Mars 2016

Pièce n°4c

Plan de zonage des parties centrales au 1/3000

INTERSTICE SARL
Urbanisme et conseil en qualité environnementale

Valérie BERNARD
30 Avenue Général Leclerc
38200 Vienne

Tél : 04 74 29 95 60
contact@interstice-urba.com

N

0 50 100 m

Zonage

Zones urbaines

- Ua : Centres historiques du village
- Ub : Zone d'extension urbaine (en continuité du village et au Péage)
- Uc : Zone de développement pavillonnaire (raccordée au réseau d'assainissement collectif)
- Uca : Secteur de développement pavillonnaire (assainissement autonome)
- Ue : Zone urbaine dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif
- Ui : Zone d'activités économiques
- Ux : Zone d'activités artisanales

Zones à urbaniser

- 1AU : Zone d'urbanisation future «ouverte» dédiée à l'habitat
- 2AU : Zone d'urbanisation «fermée» dédiée à l'activité économique

Zones naturelles et forestières

- N : Zone naturelle et forestière
- Nco : Secteur naturel de corridor écologique
- Nh : Secteur naturel habité
- Np : Secteur naturel protégé
- Nt : Secteur naturel de tourisme

Zones agricoles

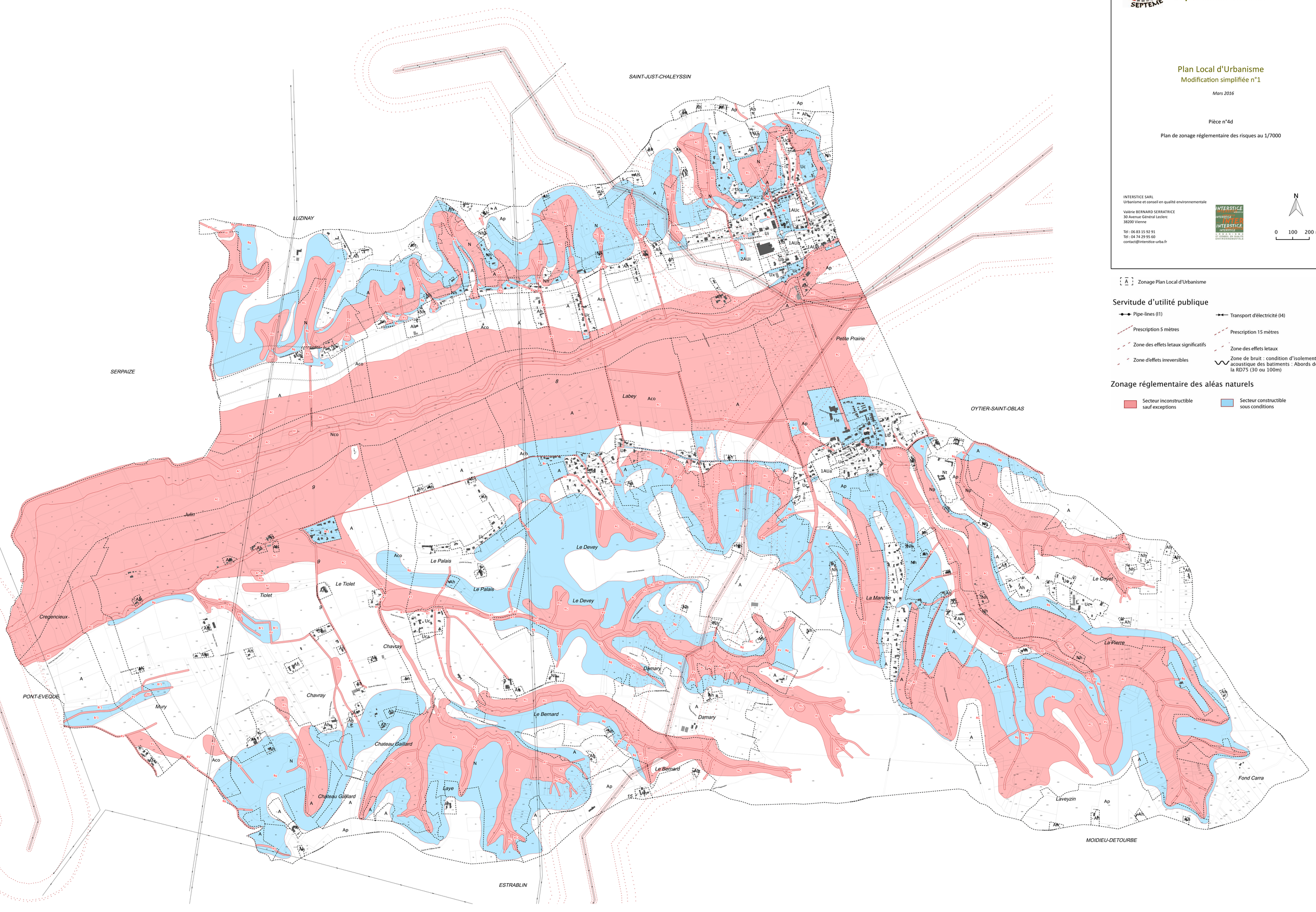
- A : Zone agricole
- Ah : Secteur agricole habité
- Ap : Secteur agricole protégé
- Aco : Secteur agricole de corridor écologique

Autres prescriptions/informations

- Emplacements réservés (art. L. 123-1-5 V° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (art. L. 123-1 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de renouvellement urbain (art. L. 123-1-5 III 4° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur concerné par une servitude de mixité sociale (art. L. 123-1-5 II 4° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de diversité commerciale à protéger (art. L. 123-1-5 II 5° du Code de l'Urbanisme)
- Espaces boisés classés (art. L. 130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Pelouses à protéger pour leur intérêt écologique (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Habitat du sonneur à ventre jaune à protéger (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger (art. L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques
- Siège d'exploitation agricole
- Zone humide
- Zone humide ponctuelle
- Périmètre de protection de captage immédiat
- Périmètre de protection de captage rapproché
- Périmètre de protection de captage éloigné
- Bande d'inconstructibilité en zone non urbanisée de 75 m liée à la RD75 (art. L. 111-1 4 du Code de l'Urbanisme)
- Zone de bruit : condition d'isolement acoustique des batiments: Abords de la RD75
- Transport d'electricité (I4)
- Pipelines (I1)
- Prescription 5 mètres (Pipeline)
- Prescription 15 mètres (Pipeline)
- Zone des effets létaux significatifs (Pipeline)
- Zone des effets létaux (Pipeline)
- Zone d'effets irreversibles (Pipeline)
- Cours d'eau

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire
1	Elargissement du Chemin des Cressonnières	Village - entrée Ouest	Commune
2	Elargissement de la route d'Embellitas	Village - Cimetière	Commune
3	Elargissement de la route de l'Octroi - aménagement d'une liaison piétonne	Péage - Octroi	Commune
4	Amélioration des conditions de pêche et entretien et valorisation des boisements accompagnant le cours d'eau	RD 38 - Petite Prairie	Commune
5	Elargissement de la route de Subtuer à l'intersection avec la RD75	RD75 - Petite Plaine	Commune
6	Aménagement d'une route d'accès plus sécurisée à la RD75 depuis la route de Château Gaillard (côté Est), de places de co-voiturage et d'un bac de tri	RD75 - Petit Plaine	Commune
7	Elargissement de la route de Château Gaillard (côté Ouest) à l'intersection avec la RD75	RD75 - Clos Sabatier	Commune
8	Aménagement d'un chemin piéton le long de la route de Subtuer	Route de Subtuer - Petite Plaine	Commune
9	Aménagement d'un chemin piéton le long de la route de Château Gaillard	Route de Château Gaillard - Le Tiolet	Commune
10	Surélévation de l'intersection entre la route de Château Gaillard et la route des Petits Potaches et aménagement d'une "zone 30"	Secteur Le Tiolet	Commune
11	Aménagement d'une liaison piétonne le long de la RD38 entre le hameau de la Manche et le Bois de Chapulay	La Manche	Commune
13	Création de haies pour lutter contre les congères	Lavezyin - Route des Mitoyens	Commune
14	Création de haies pour lutter contre les congères	La Pierre - Le Cuyet	Commune
15	Création de haies pour lutter contre les congères	Le Flux - Route des Ecuyers	Commune
16	Création de haies pour lutter contre les congères	Baraton - route de la Viallière	Commune
17	Aménagement d'un bac de tri	Péage - La Garenne	Commune



Département de l'Isère

Plan Local d'Urbanisme
Modification simplifiée n°1

Mars 2016

Pièce n°4d

Plan de zonage réglementaire des risques au 1/7000

INTERSTICE SARL
Urbanisme et conseil en qualité environnementale

Valérie BERNARD SERRATRICE
30 Avenue Général Leclerc
38200 Vienne

Tél : 06 83 15 92 91
Tél : 04 74 29 95 60
contact@interstice-urba.fr

N

0 100 200 m

A Zonage Plan Local d'Urbanisme

Servitude d'utilité publique

- Pipe-lines (I1)
- Transport d'électricité (I4)
- Prescription 5 mètres
- Prescription 15 mètres
- Zone des effets letaux significatifs
- Zone des effets letaux
- Zone d'effets irreversibles
- Zone de bruit : condition d'isolement acoustique des batiments : Abords de la RD75 (30 ou 100m)

Zonage réglementaire des aléas naturels

- Secteur inconstructible sauf exceptions
- Secteur constructible sous conditions

COMMUNE DE SEPTEME

DEPARTEMENT DE L'ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

PIECE N°4e :

CAHIER DES EMPLACEMENTS RESERVES

MARS 2016

MAIRIE DE SEPTÈME
330 Place Cécillon du Perrier
38 780 SEPTÈME
Tel. 04 74 58 26 58
Fax. 04 74 58 23 85

INTERSTICE SARL

URBANISME ET CONSEIL EN QUALITE ENVIRONNEMENTALE

VALERIE BERNARD

30 AV. GENERAL LECLERC
38 200 VIENNE

TEL 04.74.29.95.60
CONTACT@INTERSTICE-URBA.COM

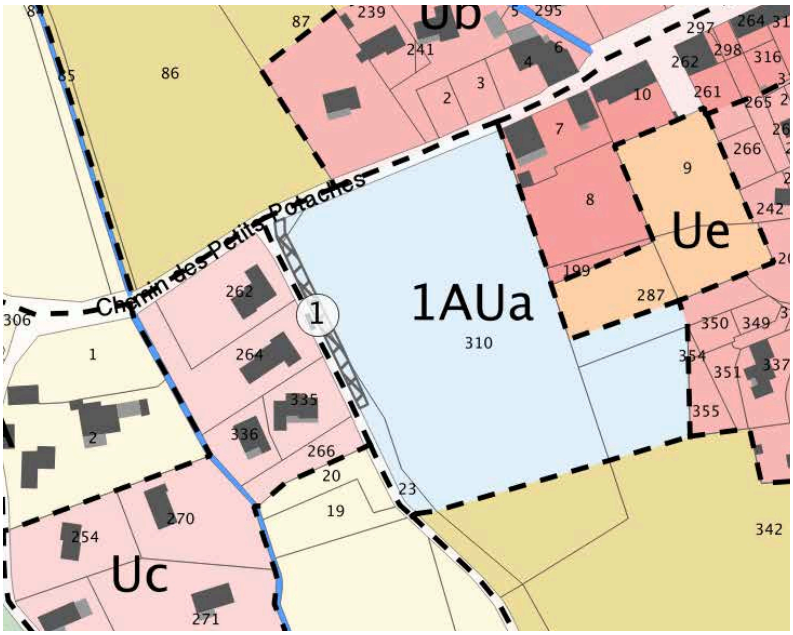
OBJET ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS RESERVES

EMPLACEMENT RESERVE N°1

Objet : *élargissement du Chemin des Cressonnières*

Bénéficiaire : *commune*

Localisation : *village – entrée Ouest*

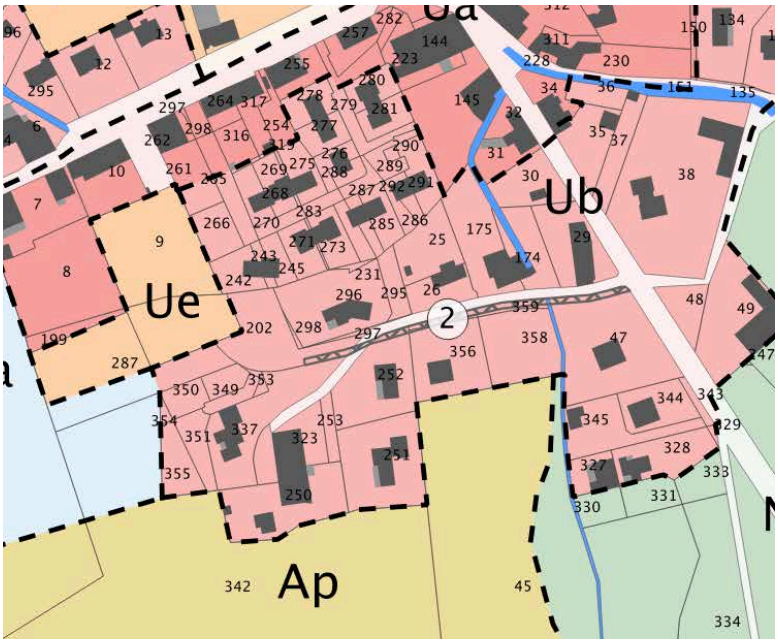


EMPLACEMENT RESERVE N°2

Objet : *élargissement de la Route d'Embellitas*

Bénéficiaire : *commune*

Localisation : *village – cimetière*

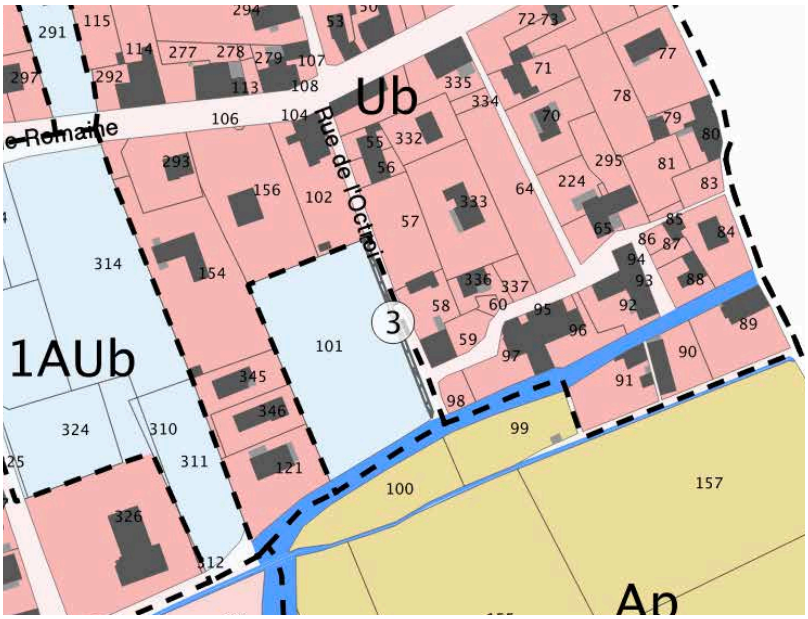


EMPLACEMENT RESERVE N°3

Objet : *élargissement de la route de l'Octroi – aménagement d'une liaison piétonne*

Bénéficiaire : *commune*

Localisation : *Le Péage - Octroi*

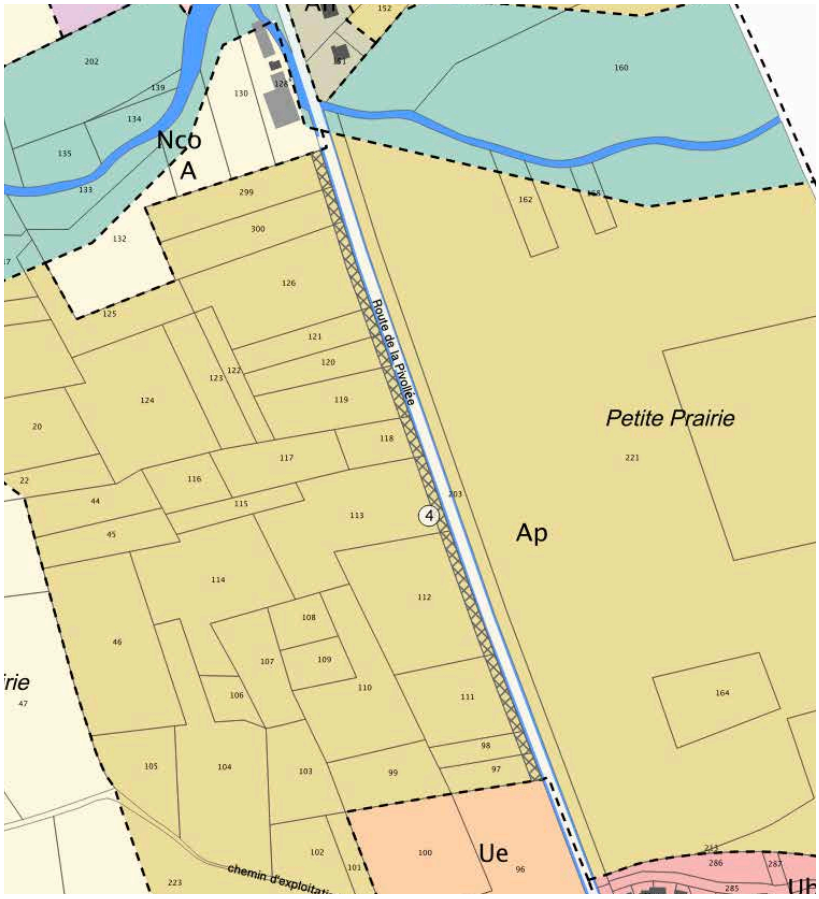


EMPLACEMENT RESERVE N°4

Objet : *amélioration des conditions de pêche et entretien et valorisation des boisements accompagnant le cours d'eau*

Bénéficiaire : *commune*

Localisation : *RD38 – Petite Prairie*

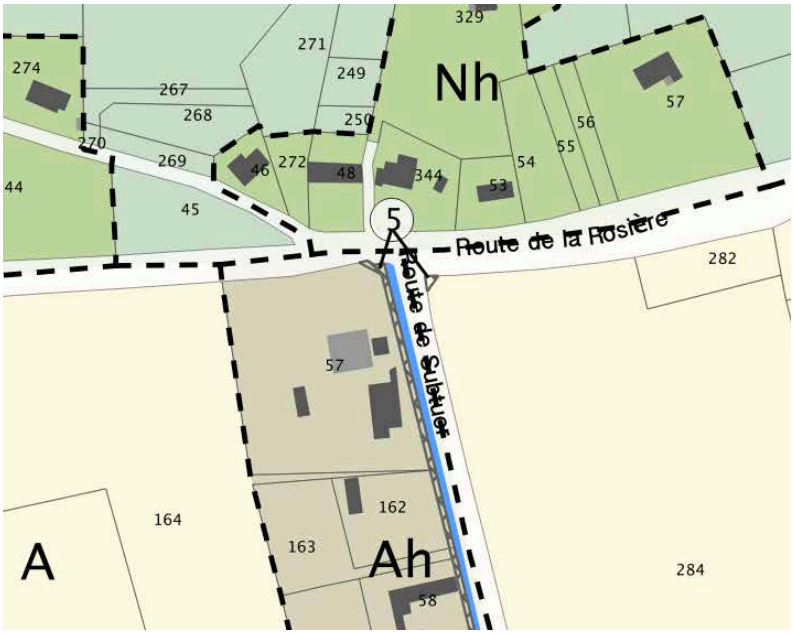


EMPLACEMENT RESERVE N°5

Objet : *élargissement de la Route de Subtuer à l'intersection avec la RD75*

Bénéficiaire : *commune*

Localisation : *RD75 – Petite Plaine*



EMPLACEMENTS RESERVES N°6 ET 7

N°6 :

Objet : *aménagement d'une route d'accès plus sécurisée à la RD75 depuis la route de Château Gaillard (côté Est), de places de co-voiturage et d'un bac de tri*

Bénéficiaire : *commune*

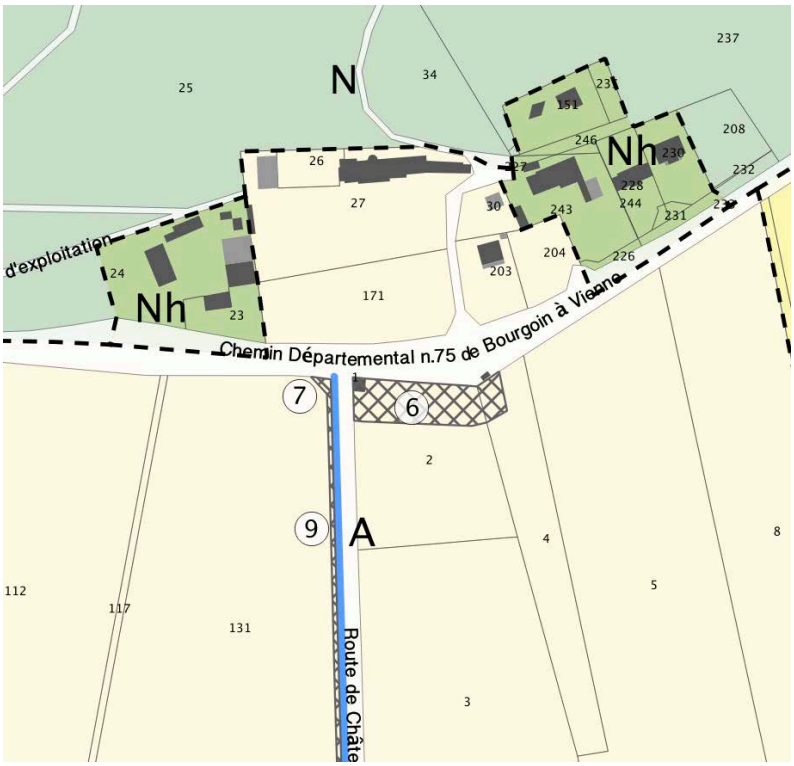
Localisation : *RD75 – Petite Plaine*

N°7 :

Objet : *élargissement de la Route de Château Gaillard (côté Ouest) à l'intersection avec la RD75*

Bénéficiaire : *commune*

Localisation : *RD75 – Clos Sabatier*

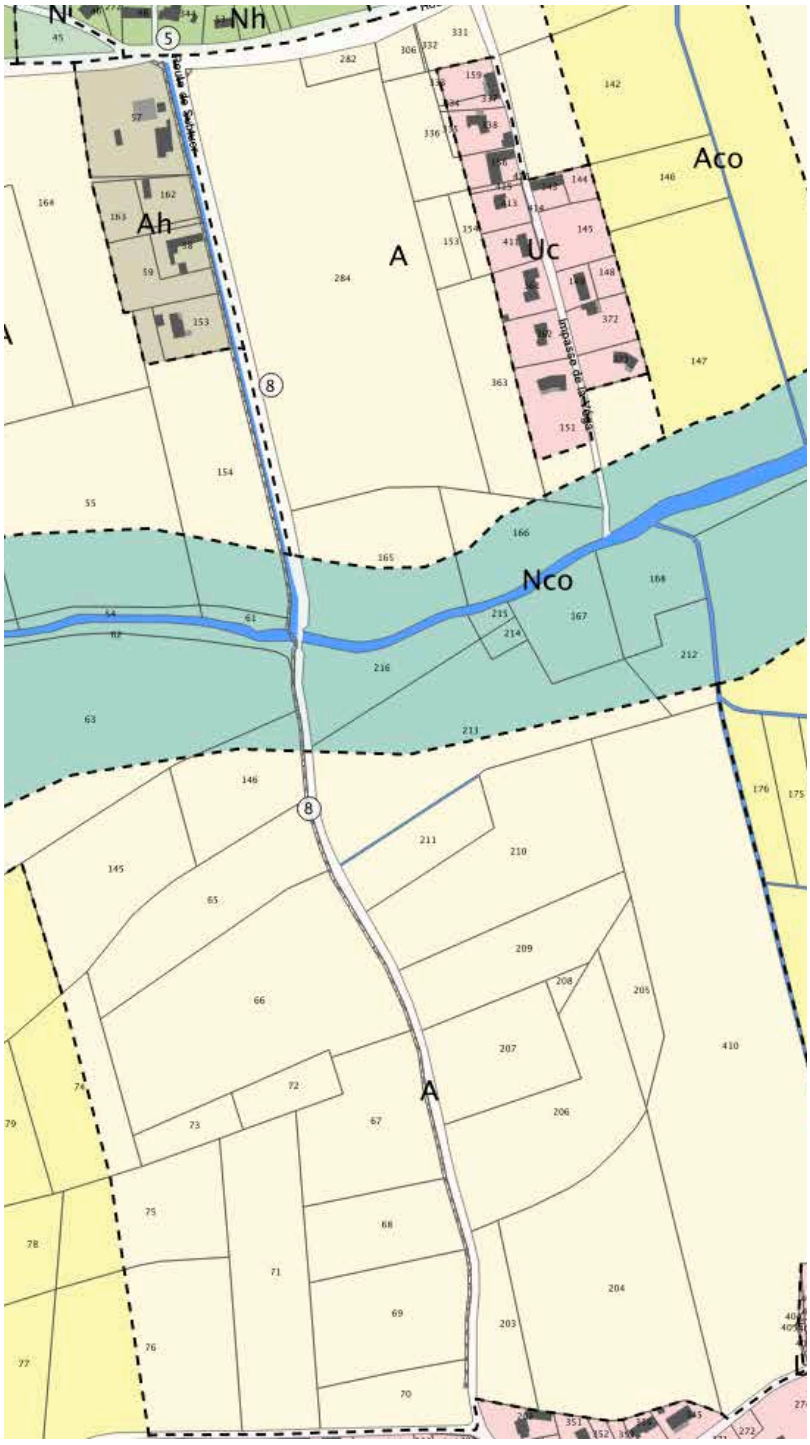


EMPLACEMENT RESERVE N°8

Objet : *aménagement d'un chemin piéton le long de la Route de Subtuer*

Bénéficiaire : *commune*

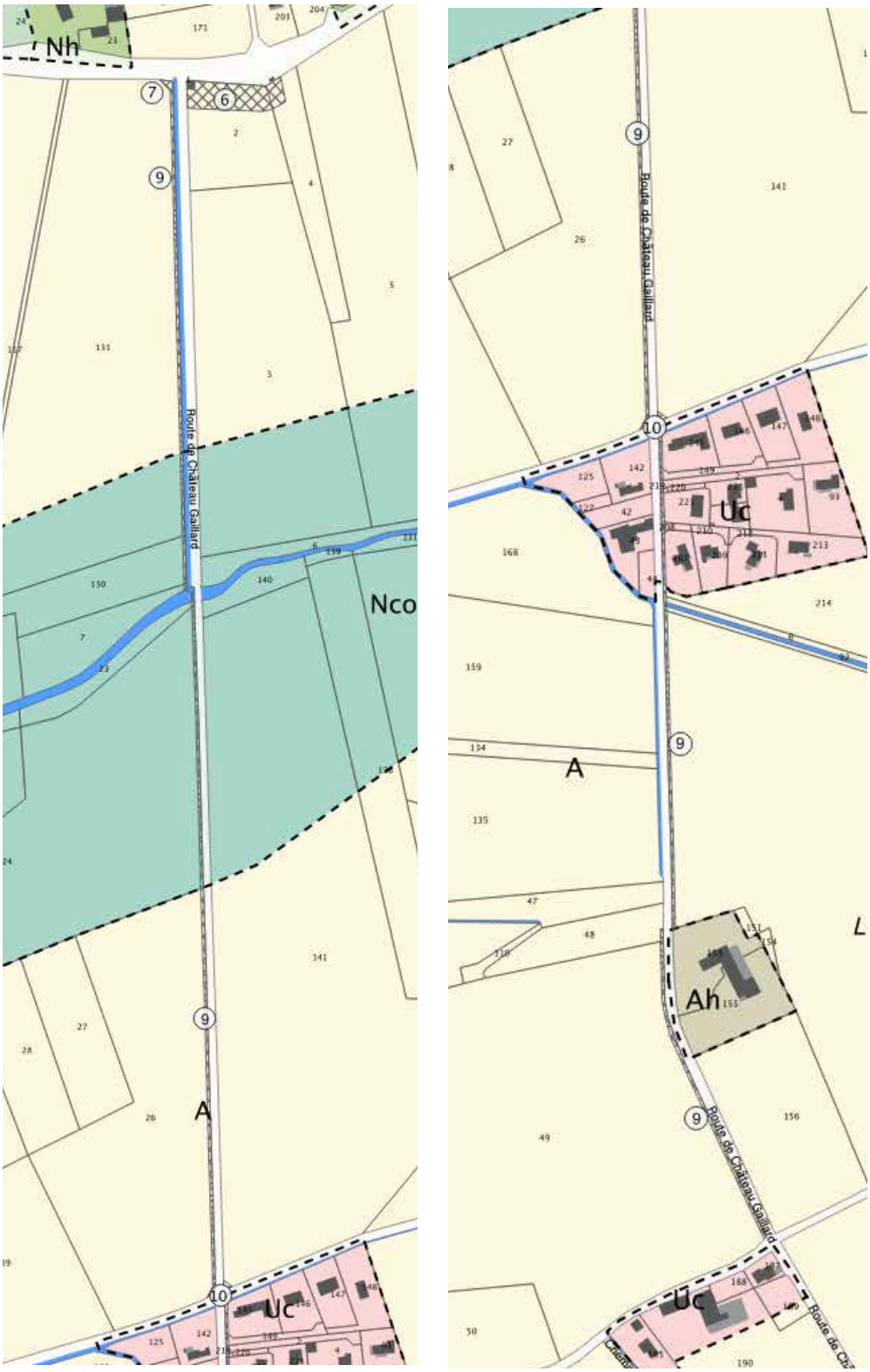
Localisation : *Route de Subtuer – Petite Plaine*



EMPLACEMENT RESERVE N°9

Objet : *aménagement d'un chemin piéton le long de la Route de Château Gaillard*

Bénéficiaire : *commune* Localisation : *Route de Château Gaillard – Le Tiolet*

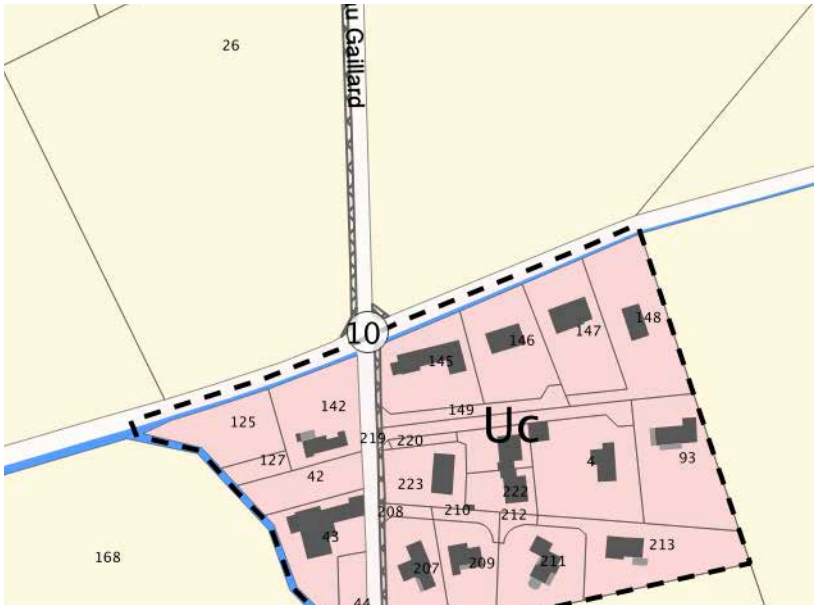


EMPLACEMENT RESERVE N°10

Objet : *surélévation de l'intersection entre la Route de Château Gaillard et la Route des Petits Potaches et aménagement d'une « zone 30 »*

Bénéficiaire : *commune*

Localisation : *Secteur Le Tiolet*

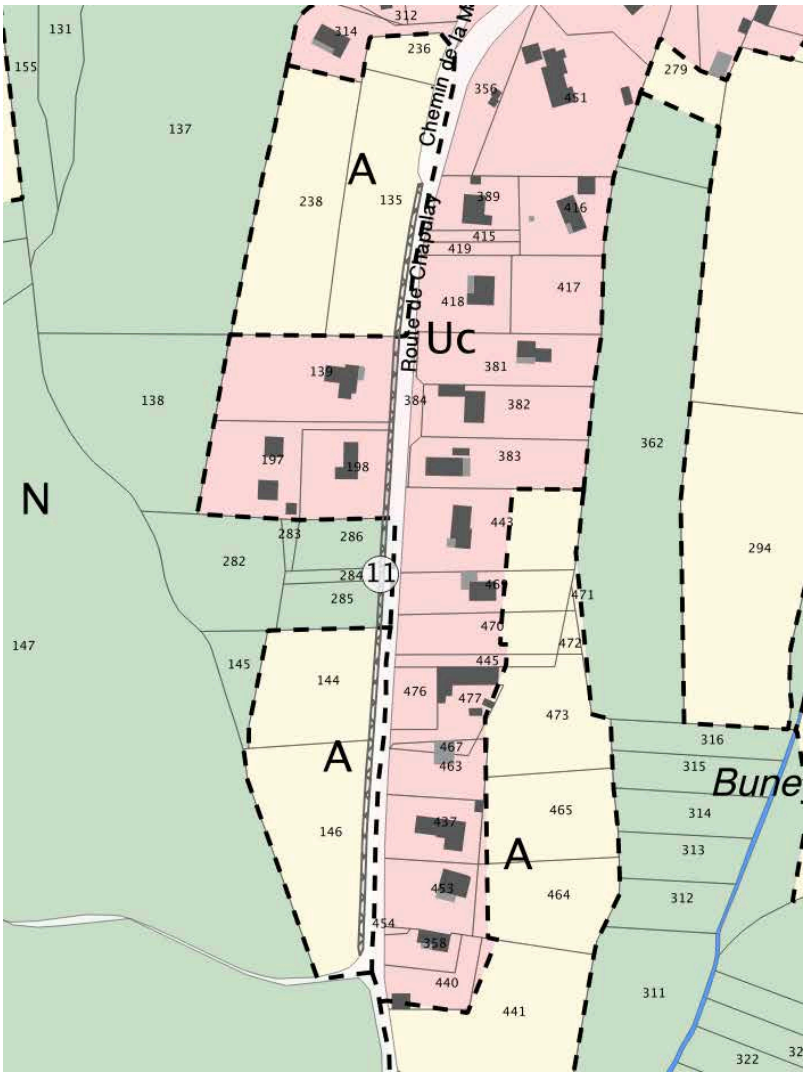


EMPLACEMENT RESERVE N°11

Objet : *aménagement d'une liaison piétonne le long de la RD38 entre le hameau de la Manche et le Bois de Chapulay*

Bénéficiaire : *commune*

Localisation : *La Manche*

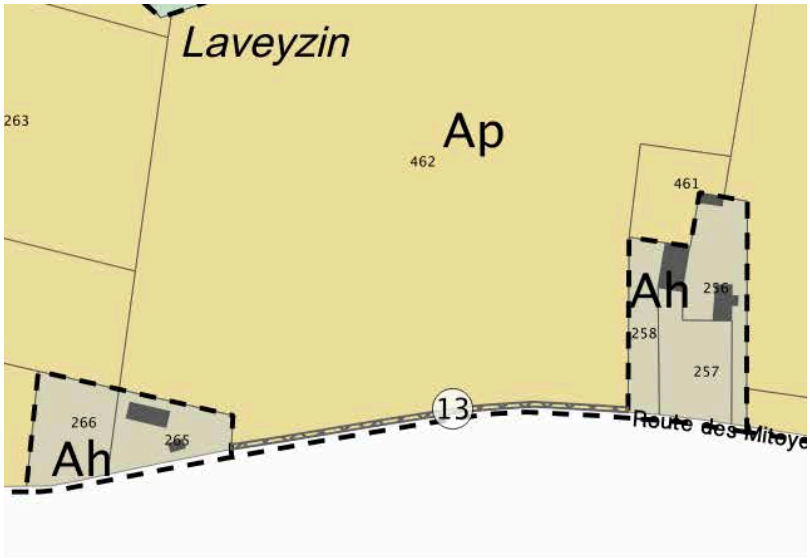


EMPLACEMENT RESERVE N°13

Objet : *création de haies pour lutter contre les congères*

Bénéficiaire : *commune*

Localisation : *Laveyzin – Route des Mitoyens*

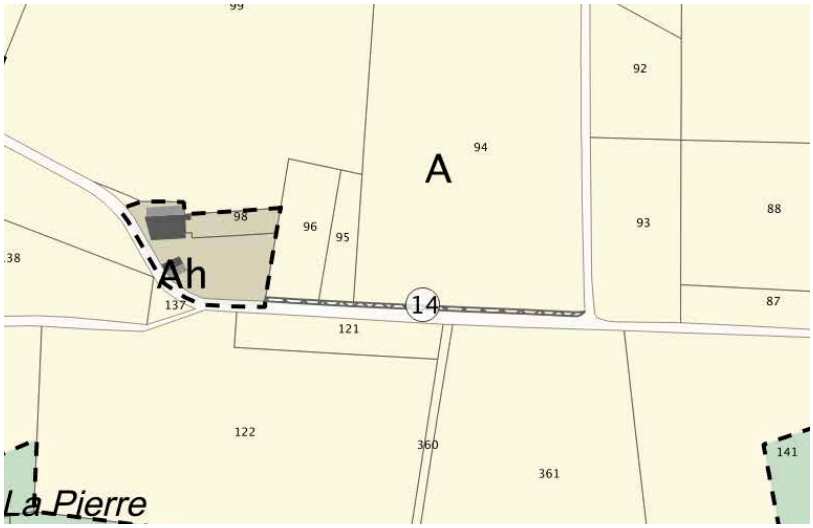


EMPLACEMENT RESERVE N°14

Objet : *création de haies pour lutter contre les congères*

Bénéficiaire : *commune*

Localisation : *La Pierre – Le Coyet*

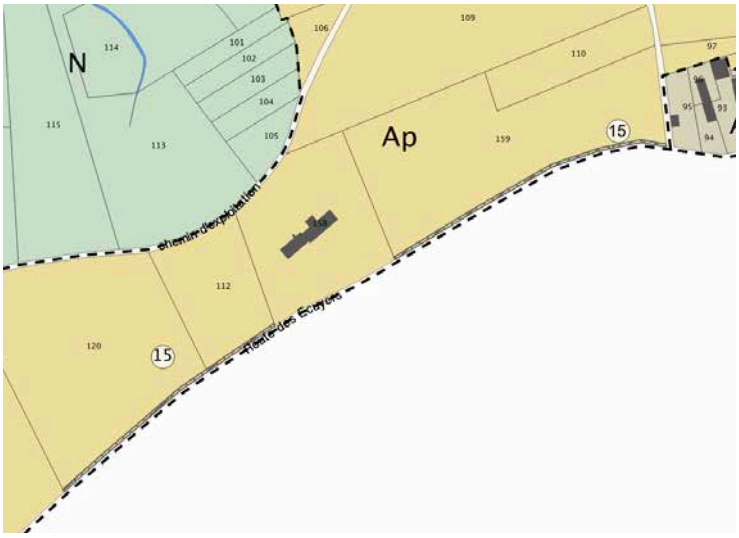


EMPLACEMENT RESERVE N°15

Objet : *création de haies pour lutter contre les congères*

Bénéficiaire : *commune*

Localisation : *Le Flux – Route des Ecuyers*



EMPLACEMENT RESERVE N°16

Objet : *création de haies pour lutter contre les congères*

Bénéficiaire : *commune*

Localisation : *Baraton – Route de la Viallière*



EMPLACEMENT RESERVE N°17

Objet : *aménagement d'un bac de tri*

Bénéficiaire : *commune*

Localisation : *Péage – La Garenne*

